

# LOUS MITIEYS

## D'AZUR

B  
U  
L  
L  
E  
T  
I  
N  
  
D'  
I  
N  
F  
O  
R  
M  
A  
T  
I  
O  
N







### *Le Mot du Maire*

*L'année 2002 aura été l'année du passage à l'euro et de la mise en route de la Communauté de Communes «Mareme Adour Côte Sud».*

*Un an plus tard, ces sujets sont toujours d'actualité comme l'est aussi la pollution maritime par naufrage de cargos pétroliers interposés. Mais aujourd'hui, nos côtes, après avoir été souvent épargnées, risquent d'être atteintes.*

*Espérons que ce drame n'aura pas la même ampleur qu'en Espagne.*

*Au-delà de cette catastrophe, les élus du Conseil Municipal se doivent, malgré tout, de remplir les missions que vous leur avez confiées.*

*Vous trouverez, au fil des pages de ce modeste journal, tous les renseignements sur les projets en cours, ou en devenir, qui seront réalisés en 2003.*

*Vous constaterez par vous-mêmes que les chantiers existent et sont nombreux. Parmi les plus importants, l'aménagement d'un espace aquatique au Camping, l'enfouissement des réseaux Route de Moliets, la création d'un lotissement qui verra arriver 11 nouveaux propriétaires et le lancement de la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes.*

*Le Plan Local d'Urbanisme, projet de développement de notre Commune sera également achevé en cours d'année 2003.*

*Mais cette expansion du village nous fait constater quelques désagréments : Absence de dialogue ou non respect du voisin, intolérance...*

*Si Azur est ce village accueillant, envié, admiré et aimé, il le doit surtout à tous ceux qui ont fait ces efforts de communication envers les autres.*

*Souhaitons que l'année 2003 soit une année de tolérance, de respect et d'invitation à participer à la vie associative locale qui, chaque année, contribue à l'animation du village et à la solidarité entre générations.*

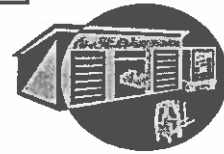
*C'est tous ensemble que nous réussirons l'épanouissement de notre Commune et pourquoi pas dès cette prochaine année.*

*Je vous souhaite à tous beaucoup de santé et une excellente année.*

*Michel Laussou.*

# Au fil des dossiers

## Hangar Communal



Les services techniques municipaux disposent à présent d'un outil de travail adapté et moderne.

Une aire de lavage utilisée par les chasseurs les jours de battue aux grands gibiers et une serre pour recevoir les fleurs l'hiver, complètent ce bâtiment.

## Bâtiments communaux



- Divers travaux concernant notamment les toitures des bâtiments et d'autres réparations seront réalisés, en espérant que les artisans répondront favorablement à nos demandes.



- **Stade municipal :**

Dans les prochaines semaines, les travaux de rénovation des vestiaires du stade vont être entrepris. Déjà, les sanitaires ont été remplacés. L'avancée, dès acceptation du permis de construire, sera réalisée.

Tout devrait être terminé avant le tournoi local organisé par l'Association Foot Loisir d'Azur.



- **Accès handicapés Eglise :**

La réalisation de cet accès par la porte principale pose problème que nous allons résoudre pour que ce projet voit enfin le jour durant l'année 2003.

- **Jardin du souvenir :**

Le columbarium annoncé depuis plusieurs années sera effectif en 2003.



- Salle Espace François Mitterrand :

Un rafraîchissement de la salle au niveau peinture, va être réalisé dans les prochains jours.

## **Centre Communal d'Action Sociale**

- Actions menées :

4 dossiers ont été présentés ces dernières semaines. Une gestion plus rigoureuse de la part des services de la solidarité départementale fait que les aides ne sont pas toujours celles espérées.

Le portage de repas à domicile pour les personnes souvent seules est en service, depuis début juillet, et semble convenir à tous.

Le service est assuré par les employés municipaux et les volontaires du C.C.A.S. tous les jours à l'exception du dimanche.

Le coût des plateaux achetés par la Commune aux logements foyers de Soustons est de 275 € pièce (soit 1 800 F). Le repas est facturé 4,75 € (environ 30 F).

Un grand merci à tous ceux qui permettent d'assurer ce service gratuit.

Le repas qui regroupe tous les retraités de la Commune s'est déroulé le samedi 21 décembre 2002 en présence des élus, des assistantes sociales et des membres du C.C.A.S.

## **Voirie**

La voirie communale est devenue compétence de la Nouvelle Communauté des Communes (M.A.C.S.).

Financièrement, cela se traduit par la prise en charge des emprunts contractés par la Commune d'Azur dès 1998. Cela représente, pour 2002, une annuité de 11 327 €.

Cette somme sera prélevée sur la taxe professionnelle perçue par la Commune.

Pour les emprunts contractés avant 1998, la dette s'éteindra au fil des ans.

Le programme voirie 2002 deviendra effectif en janvier 2003. Cela concerne la réfection de la chaussée de la route de Nougaro.

Le programme 2003 concerne la réfection de la rue des Chênes Lièges et l'extraction des racines Rue de Prim.

Chaque année la Communauté de Communes nous alloue une somme de 30 000 € pour rénover nos routes.

La route Azur - Messanges - Moliets est à la charge intégrale de la Communauté de Communes. Nous avons demandé que, dès 2003, des travaux d'entretien soient engagés.

## **L'enfouissement des réseaux**

En parallèle avec les travaux du lotissement, en collaboration avec les services du SYDEC, l'enfouissement des réseaux se poursuit.

Tout d'abord, la ligne de moyenne tension qui traverse le champ concerné par la future urbanisation et alimente les réseaux de l'ancien lotissement les Pins est supprimée et remplacée par un câble.

La route de Moliets sera également à son tour transformée. Ces travaux ont un coût total de 85 835 € dont 29 634 € à la charge de la Commune.

Après 5 années de toilettage, le bourg et ses accès n'ont plus rien à envier aux artères modernes de villages plus huppés.

La rue Gaston Nougaro subira les dernières transformations et clôturera ce vaste programme dans les mois futurs.

## **Le Camping Azu'Rivage**



Le Camping Municipal devenu Azu'Rivage, continue sa mue commencée en 2002.

L'espace mobil homes a été porté à 120 emplacements. L'espace aquatique n'est plus un projet, aujourd'hui c'est devenu une réalité.

Ces investissements doivent nous permettre d'atteindre un chiffre d'affaires de 300 000 €, en augmentation très importante par rapport à 2002 (recettes : 220 000 €).

Le Directeur, Jean Denis Dulas, est chargé de faire le maximum pour accueillir de nouveaux et nombreux clients.

La Commune s'est rendu propriétaire de deux mobil homes qui seront, à l'exception de la période 20 juillet - 20 août, loués à des tarifs préférentiels. Si vous connaissez des personnes souhaitant prendre des vacances à un prix très compétitif dans la période avril - début juillet et fin août - septembre, elles peuvent s'adresser à l'accueil du camping.

Espérons que des éléments extérieurs (mauvais temps, marée noire,...) ne perturbent pas trop l'optimisme qui nous anime.

## **Lotissement «La Forêt»**

- Les travaux de viabilité touchent à leur fin.
- Les ventes de terrains seront finalisées courant janvier 2003.

Le Conseil Municipal accueillera tous ces résidents lors d'une soirée conviviale organisée en Mairie.

## **Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Après plusieurs réunions organisées en Mairie, le dossier P.L.U. évolue. Mais cette évolution est liée à plusieurs facteurs.

Un facteur important : lorsque les constructions nouvelles sont hors zone assainissement collectif ou proches d'un espace sensible.

Les Azuriens sont invités à s'informer de l'avancement des travaux du P.L.U. et à faire part de leurs interrogations en les mentionnant sur un registre utilisé à cet effet.

Tous les arguments seront pris en compte pour que les intérêts de la Commune soient mieux respectés.

Outre les zones constructibles, sont au menu : les zones de tourisme, pistes cyclables, la zone artisanale, les espaces à protéger (aerial), etc...

## **S.I.E.A.M.**

- Eau :

Les travaux d'adduction d'eau concernant les maisons du Coût et de Capon seront réalisés cette année 2003. Coût : 76 225 €.

Tarifs 2003 H.T. :

- Part fixe globale : 39,25 € par an
- Prix du m<sup>3</sup> : 0,69 €.

- Assainissement :

Le quartier «Labèque» va être relié au réseau d'assainissement collectif. Coût : 58 780 €.

Tarifs 2003 H.T. :

- Part fixe globale : 40,05 € par an
- Prix du m<sup>3</sup> : 0,99 €.



Les assainissements non collectifs devront être aux normes au plus tard le 31 décembre 2005. Une réunion d'information avec les gens concernés (70 habitations environ) s'est déroulée le 12 décembre 2002 à Azur.

Des visites de contrôle, en accord avec les personnes, seront organisées pour dresser un premier bilan. Nous reviendrons, dans le prochain bulletin, sur ce problème.

Le plan vigipirate nous oblige à une surdose de chlore qui contribue au détachement de plaque de rouilles des vieux réseaux qui donne une couleur orange ou marron à l'eau. Peu à peu ces canalisations seront remplacées.

## **La Commission de la forêt**



### **Vente de pins :**

Le 1<sup>er</sup> lot de 902 pins (coupe-rase au lieu-dit Coût) a été acheté par les Etablissements SERVARY au prix de 60 270 €.

Le 2<sup>ème</sup> lot de 3 446 poteaux (Lagüe, Lagunage et Thoumazic) a été acheté par la Société Bordeaux Aquitaine Bois au prix de 2 800 €.

Nous avons fait débroussailler les parcelles concernées par la vente ainsi que les parcelles du Tuc du Pey et au bord de la Route de Magescq, pour dépresser et ébrancher les jeunes pins (23 hectares au total).

Il n'y a pas eu de semis cette année.

Les personnes désirant du bois sur pied, pins morts ou chênes, sont priées de s'inscrire au Secrétariat de Mairie.

## **La Communauté de Communes**

La Communauté des Communes Maremne Adour Côte Sud (M.A.C.S.) a, ces dernières semaines, mis en place ses structures et devrait, dès 2003, faire avancer des projets.

Parmi les mesures prises qui intéressent les Azuriens, la taxe d'ordures ménagères perçue par la Commune, sera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, versée à la Communauté de Communes sous forme d'impôt prélevé sur la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et non bâtie.

A compter de 2003, la taxe professionnelle ne dépendra plus de la Commune. Les taux d'imposition seront ramenés à la moyenne des taux des 23 communes (environ 10 %).

# Informations diverses

## Marché

Cette année, une innovation, le marché nocturne, tenu sur la place Aristide Briand 6 soirées en juillet et août.

Malgré un temps pas toujours clément, on peut qualifier cette expérience de réussite et elle sera renouvelée en 2003 avec quelques aménagements.

## Résultats du questionnaire

Très peu de réponses (25) soit moins de 10 % des foyers azuriens.

Les réponses apportées indiquent qu'Azur reste un village qui a su garder un esprit authentique.

Lorsqu'on pense Azur, les adjectifs qui reviennent sont Agréable - Convivialité - Qualité de Vie.

Les points forts :

- Proximité avec Soustons et l'Océan
- Excellent cadre de vie - Le lac

Les points faibles :

- Développement commercial
- Amélioration sécurité routière

## Fleurir Azur



Cette année encore, les membres de la Commission «Fleurir Azur» ont rendu leur verdict.

- Encouragements à tous les Azuriens pour faire l'effort du fleurissement qui rapporte ce plus dans la Commune.
- Félicitations à tous les lauréats de la cuvée 2002.
- Regrets d'avoir éliminé certains car ils n'avaient pas fait l'effort de venir retirer la récompense obtenue en 2001.

Notons que, parmi les communes où cette petite manifestation n'existe pas, beaucoup voudraient que cela se réalise. Alors ?

Palmarès 2003 :

Maisons :

1<sup>er</sup> prix : Monsieur René Roulet.

Parcs :

1<sup>er</sup> prix : Monsieur et Madame Jean Marc Téhoueyres  
et Monsieur et Madame Jacques Ravillon

### **Tee-shirts**

Les tee-shirts Azur ont reçu, de la part des Azuriens, un excellent accueil.

### **SIVU Pédagogique du Marensin**

Les 7 classes accueillent 156 élèves (36 sont d'Azur).

Le coût pour la Commune d'Azur est de 37 000 € en 2002.

### **Ralentisseurs**

Attente de l'étude effective par la D.D.E. de Soustons.

### **Réunion Publique**

Comme l'an passé, une réunion publique élus-population sera organisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2003.

### **Salle Espace François Mitterrand**

Un limiteur sonore a été installé et fonctionne depuis le 5 septembre 2002.

De l'avis de la très grande majorité, cela permet une utilisation acoustique de la salle plus pacifique.

Nous continuerons à utiliser cette salle mais en acceptant seulement 10 mariages entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre. D'autre part, le règlement sera appliqué rigoureusement.

A ce jour, la salle est utilisée plus de 200 jours par an. Les extérieurs l'occupent moins de 50 jours. Elle est donc 3 jours sur 4 la propriété des associations, de l'école et des Azuriens à titre individuel.

Il sera donc demandé à tous un effort pour respecter ces lieux que beaucoup, aux alentours, nous envient.

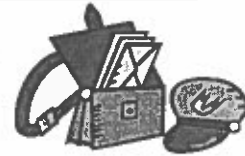
Les recettes de location en 2002 dépassent les 6 200 € et permettent de payer les dépenses de fonctionnement.

### **Aménagement des abords du Lac**

Les travaux sont terminés. L'utilisation du parking côté nord pose problème (sauf pour les gens du voyage !).

Une solution devra être trouvée avant le prochain été.

### **Nouvelle organisation du Bureau de Poste d'Azur à compter du 21 octobre 2002**



Une ouverture hebdomadaire du guichet au Public de 16 heures 15 minutes par semaine, c'est-à-dire tous les matins de 9h00 à 11h45 et le samedi matin de 9h00 à 11h30.

Une ouverture du bureau pour les rendez-vous commerciaux de 14h00 à 16h00 le mardi et le vendredi après-midi ; en dehors de ces plages, des visites à domicile sont bien évidemment possibles à la demande des clients. Le bureau gère un portefeuille de clients financiers de 157 personnes pour une durée théorique de 4 heures.

La distribution du courrier ne connaît aucun changement, ni le départ : une boîte aux lettres est installée devant le bureau de Poste et les clients peuvent continuer à déposer leur courrier l'après-midi.

Pendant les mois de juillet et août, les moyens du bureau seront renforcés pour faire face à l'activité saisonnière.

### **Téléthon 2002**

Nous remercions tous les bénévoles des Associations azuriennes qui ont donné un peu de leur temps pour organiser le Téléthon à Azur, particulièrement les cuisinières qui ont fait de succulentes pâtisseries.

656 € de dons ont été recueillis à Azur, 1 960,17 € à Messanges et 1 529,24 € à Vieux Boucau. Un grand merci aux donateurs.

En 2003, nous organiserons un repas le samedi 6 décembre à la salle Espace François Mitterrand.

## Manifestations du 29 juin 2002



### Départ à la retraite de Madame Annette Lojewski :

Arrivée en 1995, tombée sous le charme d'Azur, Annette Lojewski s'installe dans la classe de cours élémentaire où elle va, pendant 7 ans, donner le meilleur d'elle-même pour ses jeunes élèves.

A la fois ferme et douce, persuasive et exigeante, elle va déployer des trésors de pédagogie pour conduire chaque enfant sur le chemin de la réussite.

Merci Annette pour cette implication professionnelle et très longue et heureuse retraite.



### Départ à la retraite de Monsieur André Roulet :

Le 1<sup>er</sup> mai 1977, André Roulet devient le premier employé communal à temps plein de la Commune d'Azur. Premier, il le restera à jamais.

Employé municipal aux multiples tâches : forestier, charpentier, jardinier, éboueur, garde-champêtre, cantonnier, pompier et d'autres certainement.

Né à Azur où il a grandi, il a été à l'école d'Azur, il court les bois d'Azur, s'imprègne corps et âme de cette nature qu'il respecte tant.

Il connaît tous les lièvres par leur prénom, il sait exactement où pousse le cèpe.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 1977, avec une pelle et un râteau, une faux et une brouette, il était partout, faisait tout à sa façon sans bruit, ronchonnant quand même un peu quand on ne lui laissait pas organiser son travail comme il l'entendait.

Petit à petit, Azur s'embellit, se fleurit et gagne sa réputation de village coquet et bien entretenu.

Aujourd'hui, Dédé a quitté ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite.

Mais derrière quelques rugueux échanges d'opinions et quelques bouderies, comment ne pas voir cette remarquable et incomparable conscience professionnelle qui l'a habité en permanence et qui l'a conduit à tout sacrifier pour accomplir, le mieux possible, les tâches dont il se sentait investi.

Longue et paisible retraite dans ce petit village d'Azur que Dédé aime tant et qu'il a si bien servi.

**Médaille d'honneur échelon argent attribuée à Michel Lacaze, Maire Honoraire :**



Monsieur Jean Pierre Dufau, Député des Landes, a remis à Monsieur Michel Lacaze, Maire Honoraire, la médaille d'honneur départementale et communale, pour plus de 20 années consacrées à la vie publique.

Maire jusqu'en 1995, Michel Lacaze n'aura cessé d'apporter la modernité nécessaire au développement d'Azur : le réseau d'eau potable, le réseau d'assainissement, le renforcement de réseau électrique, la suppression des décharges incontrôlées, le ramassage des ordures ménagères, les logements, les aménagements du Camping Municipal, la liste est longue et incomplète.

Il en aura fallu du travail, de la persévérance, de la volonté pour mener à terme tous ces projets.

Cette médaille n'est qu'un premier et modeste témoignage de la gratitude de la collectivité pour tous les services rendus.

Merci et bravo au nom du Conseil Municipal et de toute la population d'Azur.

# Les documents d'urbanisme

## Le Permis de Construire (P.C.)

Le service a reçu 21 demandes de permis de construire pour des maisons individuelles, en 2002.

L'instruction d'une demande de permis de construire requiert un important travail de préparation, de vigilance et d'exactitude. Ce sera pendant toute la durée de vie du bien, le document de référence opposable en cas de vente, d'extension, modification ou reconstruction du bâtiment.

Toutes les pièces à fournir, selon le type de demande, sont répertoriées dans le code de l'urbanisme, véritable bible du service.

Certains permis - cas des dossiers très simples qui ne requièrent pas de consultations spécifiques des services extérieurs - peuvent être délivrés rapidement.

D'autres, beaucoup plus complexes, nécessitent de vérifier leur conformité avec le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), ancien P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) : situation par rapport à la voirie, aux autres constructions, emprise au sol, alignement, hauteur, accès sur routes départementales ou nationales, dans un périmètre protégé par les Bâtiments de France etc... et peuvent demander jusqu'à 3 mois de délai (5 mois maximum).

Si l'instruction peut être simple pour une habitation individuelle, il n'en va pas de même pour les immeubles collectifs et les lotissements où des réglementations particulières relatives à la sécurité incendie ou à la collecte des ordures ménagères doivent être prises en compte (accès des engins et circulation aisée des véhicules d'incendie, de secours ou sanitaires par exemple).

Les bureaux, commerces, les établissements recevant du public doivent répondre à des normes précises de sécurité, d'accessibilité aux handicapés ou de conditions de travail. Souvent contraignantes, elles n'en sont pas moins obligatoires.

Et si pour les constructions neuves, l'application des textes est relativement facile, la réhabilitation de bâtiments anciens pose souvent de véritables casse-têtes aux architectes et bureaux d'études.

Le dossier complet est ensuite soumis pour avis aux différentes administrations (d'où le nombre d'exemplaires à fournir !).

Elles ont un mois pour statuer favorablement ou émettre des réserves.

C'est au service de l'urbanisme que reviendra la rédaction de l'arrêté mentionnant les prescriptions obligatoires ou recommandées.

Dernière étape du permis de construire, l'évaluation des taxes selon la destination du bien et sa superficie. Calcul délicat entre les différentes catégories de taxes, celles d'urbanisme et les autres...

Les taxes d'urbanisme seront payables en deux moitiés égales. La première 18 mois après l'obtention du permis de construire, la deuxième 36 mois après.

Il restera à afficher en mairie, par le service et sur le terrain, par le propriétaire ou son mandataire, le numéro et les caractéristiques du permis attribué. Formalité à ne pas négliger puisque le délai de recours des tiers partira de la date la plus tardive d'affichage.

### **Le certificat de conformité**

Emis par le service, souvent demandé par les notaires, il atteste que la réalité des travaux effectués correspond bien aux autorisations accordées.

### **La déclaration de travaux**

C'est une sorte de demande de «permis simplifié». Elle concerne des «petits» travaux (installation de clôtures, d'une piscine...) ou des extensions n'excédant pas 20 m<sup>2</sup>.

### **L'autorisation de travaux (A.T.)**

Elle est nécessaire pour les aménagements intérieurs de bâtiments ou établissements recevant du public (changement de type de commerces, mise aux normes de sécurité, installation d'un ascenseur...) lorsqu'ils n'en modifient pas l'aspect extérieur et n'entraînent pas un changement de destination.

### **Le permis de démolir**

Il est obligatoire (même pour les abris de jardin !) dès qu'une commune passe le cap des 10 000 habitants.

Délivré rapidement, il engage rarement la consultation des services extérieurs.

### **Le certificat d'urbanisme (C.U.)**

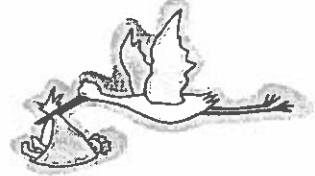
Le plus souvent demandé par les notaires ou les géomètres, il précise les dispositions d'urbanisme applicables au terrain (constructibilité ou non, destination,...).

Dans le cas d'une opération déterminée (possibilité de construire une maison de 200 m<sup>2</sup> par exemple), c'est une sorte d'engagement de la commune sur la construction future.



# Etat-Civil

## Naissances



Dorian Alexis COSTA, le 20 juin 2003.

Tous nos vœux de bonheur.

## Mariages



Monsieur Patrice Milhau et Mademoiselle Isabelle Bonnet, le 10 août 2002  
Monsieur Sébastien Reijasse et Mademoiselle Christelle Teixeira, le 7 septembre 2002  
Monsieur Thierry Goalard et Mademoiselle Régine Brutails, le 14 septembre 2002  
Monsieur David Ruspaggiari et Mademoiselle Noémie Lacaze, le 28 septembre 2002  
Monsieur Serge Antoine et Mademoiselle Florence To, le 28 septembre 2002.

Tous nos souhaits de bonheur.

## Décès

Monsieur André Laclau, le 2 septembre 2002.

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

# La Vie des Associations

## Comité des Fêtes

Le temps frais de juillet et la baisse de fréquentation touristique nous ont été préjudiciables lors de l'organisation de nos sardinades au Lac. Cependant, nous avons quand même eu la chance de n'avoir pas eu la pluie ces jours-là.

Le concours de pétanque joué sous la forme de poule, a été gagné par l'équipe Cauden-Fontaine de Soustons. Les frères Ozil, vainqueurs l'an passé, sont repartis avec la coupe consolante.

Pendant ce temps, les plus jeunes participaient aux diverses épreuves des petits jeux : course au sac, course à l'œuf, course du porteur d'eau, etc... avec beaucoup d'enthousiasme.

Le match de rugby féminin, suite au forfait du B.E.C., a servi de galop d'entraînement aux filles d'Herm.

Le repas champêtre, qui suivait, s'est très bien passé, la Banda Esperanza assurant une ambiance festive.

Le gala de danse du dimanche après-midi a conquis un large public. En première partie, plusieurs personnes ont participé à l'initiation à la salsa. En deuxième partie, les élèves de l'école de danse de «Fashion Dance» de Dax ont fait une démonstration de danse.

L'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu le samedi 18 janvier 2003 à 18h00 à la cantine d'Azur.

Les personnes désirant faire partie du Comité des Fêtes sont priées de s'inscrire au Secrétariat de Mairie.

*Meilleurs vœux et bonnes fêtes à tous !*

## Les Archers d'Azur

L'année 2001/2002 fut une bonne année pour le tir à l'arc à Azur avec :

- 6 podiums pour les championnats des Landes
- 5 qualifiés pour les championnats d'Aquitaine en salle avec une médaille pour Florent Pozzobon
- qualification de Cécilia Bégards Blanco pour le championnat de France de Tir en campagne (5<sup>ème</sup>) et le championnat de France de Tir Fédéral (26<sup>ème</sup>).

Nous avons organisé le Championnat des Landes Fédéral à Azur le 9 juin 2002.

Nous avons également organisé, avec Oeyreluy, la 1<sup>ère</sup> manche du Championnat de France Open par Equipe de Clubs de division National 1 en mai à Moliets.

Pour cette année 2002/2003, nous sommes 17 licenciés dont une majorité de jeunes.

Les concours ont commencé et nous avons participé au Championnat des Landes de Tir en salle. 7 archers étaient présents et nous avons obtenu 5 médailles.

En mai 2003, nous organisons, avec Oeyreluy, un concours niveau national d'Arc à poulies à Moliets ainsi qu'un concours de division régionale.

Comme chaque année, nos archers passeront présenter leur calendrier. Nous espérons que vous leur réserverez un bon accueil. Merci.

*Les Archers d'Azur vous souhaitent une bonne et heureuse année 2003.*



### Résultats au 01/10/2002

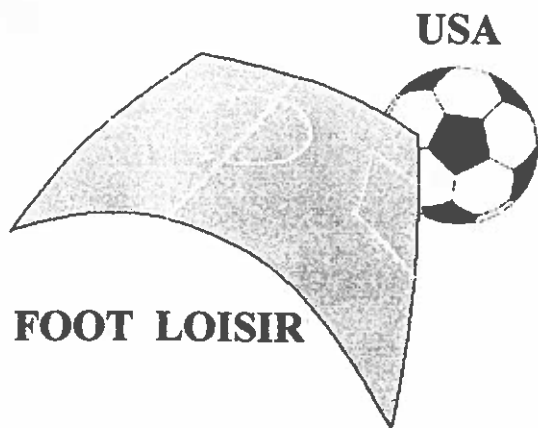
Depuis sa création l'Association a récolté 1.784.366 tonnes de bouchons!!!! Ces 18 premiers mois sont un ENORME SUCCES et ce, grâce à des millions de « bigarchons » collecteurs répartis sur toute la France.

Jean-Marie BIGARD a participé cet été à l'émission « Fort Boyard » au profit de « Un bouchon, un sourire » qui a rapporté à l'association la somme de 18.360 €.

La distribution et le stockage de matériel neuf ou d'occasion suivent leur cours. L'association a pu remettre à la Fédération Nationale Handisport la somme de 45.000 €. Pour Madagascar, le changement de gouvernement, les lourdeurs administratives locales ne facilitent pas l'ouverture du Centre dans les meilleures conditions. Actuellement les locaux sont protégés par un gardien.

**AZUR** : notre collecte : 16 à 17 sacs de 100 litres qui partiront bientôt pour compléter un camion.

C.F.



Après une bonne saison 2001-2002 qui s'est joyeusement clôturée le samedi 15 juin à l'occasion du tournoi ainsi que du repas qui l'a suivi, auquel de nombreux Azuriens ont participés dans la joie et la bonne humeur, nous avons débuté la saison 2002-2003 le samedi 17 août à l'occasion d'un match d'entraînement contre les vacanciers de La Pailotte.

Ensuite, nous avons disputé un match à l'occasion des fêtes locales dans une ambiance festive et chaleureuse.

Depuis, nous disputons deux à trois matchs par mois dans une ambiance toujours aussi bonne ; les résultats et le comportement des joueurs étant très encourageants pour la suite. Les entraînements ont toujours lieu le samedi à 15<sup>H</sup> 30.

Le président, le bureau et les joueurs remercient tous les Azuriens pour l'accueil qui leur a été réservé lors de leur passage pour la vente des cartes de membre honoraire du foot.

Enfin, nous remercions toutes les personnes ayant participées à nos différentes manifestations ainsi que les bénévoles qui aident à l'organisation des activités et repas du club.

### **QUELQUES DATES A RETENIR POUR 2003 :**

- \* **Samedi 15 février** : Repas du foot à 20<sup>H</sup> 00, à l'Espace François Mitterrand, ouvert à tous.
- \* **Samedi 01 mars** : Voyage à Bordeaux à l'occasion du match contre Sochaux (Sous réserve de changement de date du match).
  - \* Les personnes désirant participer au voyage sont priées de s'inscrire auprès de Monsieur DAUGA Jacques (Tél.: 05.58.48.25.80) avant le 31 janvier.
  - Prix du voyage : 30 euros (Transport + Places au stade + Repas au retour).
  - Paiement à l'inscription.**
- \* **Samedi 07 juin** : de 10<sup>H</sup> 00 à 18<sup>H</sup> 00 : Tournoi de foot suivi d'un repas à 20<sup>H</sup> 30, à l'Espace François Mitterrand, réunissant les participants ainsi que toutes les personnes d'Azur désirant se joindre à nous.

**BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS.**



# CLUB DES RETRAITES D'AZUR

2002 se termine, 2003 est déjà là.

Après des mois de juillet et d'août consacrés en grande partie aux petits enfants, les activités du mercredi ont repris pour le plus grand plaisir de tous : pétanque, belote et autres jeux, scrabble...

Le 18 Septembre s'est déroulé le 2ème rallye promenade qui a regroupé une dizaine d'équipages. Organisé par A. et M. DERVYN, J.C. DUPAU, J. LEGAT et D. ROUSSEAU, il a, comme celui de l'an dernier, permis de découvrir des sites méconnus. Ce sont les couples LABEYRIE et CHARRET qui se sont montrés les plus perspicaces et qui ont gagné, (outre quelques cadeaux grâce à de généreux donateurs), le droit et l'honneur de... préparer la 3ème édition.

Après un très bon repas, le tournoi de pétanque qui rassemblait 30 joueurs a vu la victoire de Lilian et René devant Antoinette et Jean-Louis.

En octobre, le voyage à AUCH a été particulièrement apprécié par les (trop rares) participants. Quant à la journée "pastis", le mauvais temps a été responsable de plusieurs absences fort regrettées.

Le 7 décembre, le Club s'est associé au Téléthon en animant trois ateliers : pétanque avec J. BEDAT, jeux de cartes avec Y. BEDAT et D. ROUSSEAU, scrabble avec J.L. CHARRET.

La prochaine assemblée générale aura lieu le mercredi 8 janvier 2003 à 14 h 30 à l'Espace François MITTERRAND. A l'issue de la réunion sera dégustée la traditionnelle galette des Rois (et des Reines).

Vous qui êtes de jeunes retraités, qui venez de vous installer à Azur, n'hésitez pas à venir rejoindre un groupe dynamique qui montre un réel esprit d'équipe et une franche camaraderie. Chacun oublie ses origines et ses activités passées et ne pense plus qu'à l'amitié et à la convivialité.

En cette année 2002, nous avons déploré en avril, la disparition de M. Claude WINZELL

Prochaines rencontres :

- Repas annuel prévu le 29 janvier

- Goûter des merveilles en février

et plusieurs voyages dont la destination n'est pas encore connue à ce jour.

*Le Président et le Conseil d'Administration vous souhaitent une bonne année et une bonne santé.*



Michel Laussu, Maire d'Azur

Et

son Conseil Municipal

ont le plaisir de vous inviter à la présentation

des vœux du nouvel an,

le samedi 4 janvier 2003, à 17h00

à la Salle Espace François Mitterrand.

